Symbole boursier : **AEM (NYSE et TSX)**

Renseignements : **Relations avec les investisseurs**
416 947-1212

AGNICO EAGLE PUBLIE SON PREMIER RAPPORT DES ACTIONS DE L'ENTREPRISE SUR LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

Toronto (28 novembre 2022) – Mines Agnico Eagle Limitée (NYSE: AEM, TSX : AEM) (« Agnico Eagle » ou la « Société ») signale qu'elle a publié son premier Rapport des actions de l'entreprise sur le réchauffement climatique (le « Rapport »), conformément aux recommandations du Groupe de travail sur la divulgation de l'information financière relative aux changements climatiques. La Société s'est engagée à atteindre un bilan zéro émissions nettes en chiffres absolus d'ici 2050 pour ses émissions de carbone de portée 1 et 2. À cette fin, elle a fixé une cible provisoire de réduction des émissions de carbone de portée 1 et 2 de 30 % par rapport à 2021, et compte l'atteindre d'ici 2030. Ce premier rapport décrit le plan proposé par la Société pour atteindre ses cibles d'émissions et ainsi demeurer parmi les grandes sociétés aurifères émettant le moins de gaz à effet de l'industrie. Le Rapport met également en lumière les stratégies de la Société pour s'adapter aux changements climatiques et en atténuer les répercussions. Grâce à la contribution des équipes chargées de la durabilité, de l'énergie et de l'innovation à chaque exploitation minière, la Société croit avoir mis sur pied un plan crédible vers la décarbonisation et s'engage à poursuivre et à adapter continuellement les progrès technologiques réalisés à cet égard.

Le Rapport complète le Rapport sur la durabilité de 2021 de la Société, qui traite des aspects des changements climatiques ainsi que des risques et occasions commerciaux associés. En outre, le Rapport est aligné sur les Objectifs de développement durable des Nations Unies en ce qui concerne le climat et la réponse de la Société au CDP (anciennement connu sous le nom de « Carbon Disclosure Project »).

« Les changements climatiques constituent l'un des plus grands défis auxquels font face les populations et, en tant que chef de file en matière de durabilité dans l'industrie minière mondiale, nous visons également à être à l'avant-garde des actions sur le réchauffement climatique. Les risques associés aux changements climatiques n'ont jamais été aussi clairs que maintenant et nous comprenons l'importance de gérer ces risques pour mieux mener nos activités, tirer parti des possibilités futures et communiquer efficacement avec nos intervenants, a déclaré Ammar Al-Joundi, président et chef de la direction d'Agnico Eagle. Nous nous tenons responsables du respect de normes ESG élevées et nous avons mis en place des stratégies pour nous adapter aux changements climatiques et en atténuer les répercussions », a ajouté M. Al-Joundi.

Quelques faits saillants du Rapport :

- **Stratégie en matière de climat** – La stratégie de la Société visant à s'adapter aux changements climatiques et à en atténuer les répercussions s'appuie sur la stratégie d'affaires d'Agnico Eagle et sur ses trois piliers stratégiques – rendement, filière de projets et employés.

- **Cibles de réduction des émissions des gaz à effet de serre** – Agnico Eagle continue de s'engager à lutter contre les changements climatiques et à atteindre un bilan zéro émissions nettes en chiffres absolus d'ici 2050 pour ses émissions de carbone de portée 1 et 2. Soutenant cet engagement, la Société a établi une cible provisoire de réduction des émissions de carbone de 30 % par rapport à 2021, et compte l'atteindre d'ici 2030. Cela représente une réduction approximative de 350 kilotonnes d'équivalent CO_2 d'émissions de portée 1 et 2 en chiffres absolus.

- **Structure de gouvernance** – La structure de gouvernance d'Agnico Eagle met en place une hiérarchie des responsabilités claire, offre la souplesse nécessaire pour s'adapter aux circonstances imprévues et garantit que les pratiques durables sont prises en compte dans tous les aspects de ses activités. Au niveau du Conseil d'administration, la responsabilisation en matière de mesures à prendre face aux changements climatiques relève du Comité de la santé, de la sécurité, de l'environnement et du développement durable. Au niveau de la direction, elle dépend du Comité directeur sur les risques et occasions associés aux changements climatiques. Au niveau du site, la responsabilisation a lieu par l'entremise des équipes de gestion des opérations et des équipes chargées des actions de l'entreprise sur le réchauffement climatique de chaque mine.

- **Analyse de scénarios de changements climatiques** – La Société a élaboré des scénarios fondés sur les prévisions du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et l'Institut international pour l'analyse des systèmes appliqués pour évaluer les risques physiques et transitoires liés aux changements climatiques et éclairer l'élaboration de sa stratégie climatique.

- **Plan pour atteindre la décarbonisation** – Les mesures clés définies par Agnico Eagle pour atteindre son objectif provisoire de 2030 et sa cible de carboneutralité d'ici 2050 s'articulent selon trois axes principaux :

    - Initiatives d'efficacité énergétique, y compris les initiatives de réduction de la consommation d'énergie et les possibilités propres à chaque site, comme les systèmes de gestion de l'énergie, les systèmes de récupération de chaleur et la ventilation sur demande.

    - Initiatives de transition technologique, comme l'électrification de l'équipement de manutention, y compris la possibilité d'un système

d'assistance par chariot aux camions de longue distance à Detour Lake et l'utilisation accrue de véhicules électriques à batterie sur nos sites.

- Augmentation des initiatives en matière d'énergie renouvelable, y compris une combinaison de l'écologisation des réseaux électriques qui fournissent de l'énergie à nos sites et du développement ou du déploiement de sources d'énergie plus propres sur nos sites.

Les changements climatiques nous touchent tous, et le Rapport décrit les initiatives que la Société a prises et prévoit prendre pour réduire ses émissions de carbone. Avec ses intervenants, Agnico Eagle veillera à relever les défis et à saisir les occasions qui se présenteront au cours des années à venir afin de trouver les bonnes solutions pour la Société et l'environnement.

Le Rapport des actions de l'entreprise sur le réchauffement climatique 2022 est accessible ici.

À propos d'Agnico Eagle

Agnico Eagle est une société aurifère canadienne de premier plan qui produit des métaux précieux à partir d'installations au Canada, en Australie, en Finlande et au Mexique. Elle possède un pipeline de projets d'exploration et de mise en valeur de grande qualité dans ces pays, ainsi qu'aux États-Unis et en Colombie. Agnico Eagle est un partenaire de choix au sein de l'industrie minière, reconnue mondialement pour ses pratiques environnementales, sociales et de gouvernance de premier plan. La Société a été fondée en 1957 et a toujours créé de la valeur pour ses actionnaires, déclarant un dividende en espèces chaque année depuis 1983.

Pour en savoir plus sur Agnico Eagle, communiquez avec les Relations avec les investisseurs à investor.relations@agnicoeagle.com ou composez le 416 947-1212.

Énoncés prospectifs

Les renseignements contenus dans le présent communiqué ont été rédigés en date du 25 novembre 2022. Certains des énoncés du présent communiqué sont des « énoncés prospectifs » au sens attribué au terme « forward-looking statements » dans le Private Securities Litigation Reform Act de 1995 des États-Unis et au terme « information prospective » dans les dispositions des lois provinciales régissant la vente des valeurs mobilières au Canada. Tous les énoncés, autres que les déclarations ou faits historiques, abordant des circonstances, des activités, des événements ou des développements que la Société croit, prévoit ou anticipe qu'ils sont susceptibles de se produire dans le futur sont des énoncés prospectifs. Dans le présent communiqué, les mots « anticiper », « estimer », « s'attendre à », « prévoir », « futur », « planifier », « possible », « potentiel », les verbes au futur et au conditionnel et d'autres expressions semblables servent à désigner les énoncés prospectifs. Ces déclarations comprennent, sans s'y

limiter, les déclarations concernant le bilan zéro émissions nettes en chiffres absolus d'ici 2050 pour les émissions de carbone de portée 1 et 2 de la Société et la cible provisoire de réduction des émissions de carbone de 30 % d'ici 2030; les déclarations concernant les plans proposés par la Société pour la décarbonisation, y compris les réductions potentielles annuelles prévues d'équivalent CO_2; et d'autres énoncés concernant les plans de la Société en matière de changements climatiques. Ces énoncés, qui reflètent le point de vue de la Société à la date du présent communiqué, sont soumis à certains risques, incertitudes et hypothèses, et il convient de ne pas s'y fier outre mesure. Les énoncés prospectifs sont nécessairement fondés sur un certain nombre de facteurs et d'hypothèses qui, tout en étant considérés comme raisonnables par Agnico Eagle à la date à laquelle ils sont formulés, sont assujettis de façon inhérente à d'importants impondérables et incertitudes d'ordre commercial, économique et concurrentiel. Les facteurs et hypothèses importants utilisés dans la préparation des énoncés prospectifs contenus dans le présent document, qui pourraient s'avérer incorrects, comprennent, entre autres, mais sans s'y limiter, les hypothèses susmentionnées et celles figurant dans le rapport de gestion et dans la notice annuelle de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 déposé auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières du Canada et qui sont inclus dans le Rapport annuel de la Société sur formulaire 40-F pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 (« formulaire 40-F ») déposé auprès de la Securities and Exchange Commission (la « SEC ») des États-Unis. La Société suppose également qu'aucune perturbation importante de ses plans d'action sur le réchauffement climatique ne se produira; que les estimations actuelles d'Agnico Eagle au sujet des prix des métaux, des cours de change et des prix des marchandises essentielles s'avéreront exactes; et qu'il ne se produira aucune fluctuation importante dans le milieu de la réglementation et des impôts actuels. De nombreux facteurs, connus et inconnus, pourraient entraîner une différence importante entre les résultats réels et ceux exprimés ou sous-entendus par ces énoncés prospectifs. Ces risques comprennent, sans toutefois s'y limiter, la possibilité que les plans de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la Société ne soient pas achevés dans le délai prévu ou n'entraînent pas la réduction prévue des émissions de gaz à effet de serre; les conditions économiques, commerciales et politiques générales; et des changements dans la réglementation gouvernementale et environnementale. Pour obtenir plus de précisions sur ces risques et d'autres facteurs qui pourraient empêcher la Société d'atteindre les objectifs énoncés dans les énoncés prospectifs du présent communiqué, veuillez vous reporter à la notice annuelle et au rapport de gestion de la Société, documents déposés sur SEDAR à www.sedar.com et inclus dans le formulaire 40-F déposé sur EDGAR à www.sec.gov, de même qu'aux autres rapports déposés par la Société auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières et de la SEC. À moins que la loi ne l'exige, la Société n'entend pas mettre à jour ces énoncés prospectifs et n'assume aucune obligation à cet égard.